



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Lydie PFANDER-MENY	JUILLARD-RANDRIAN	VREGILLE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES

Label Ville Européenne - Candidature de la Ville et signature de la charte d'engagement

Le Label « Ville européenne » a été créé en janvier 2020 par Les Jeunes Européens-France, le Mouvement Européen - France et l'Union des Fédéralistes Européens- France afin de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen au moyen d'actions concrètes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture.

Ce Label permet de rejoindre un réseau de villes motivées par les questions européennes comme Arras, Paris, Lille, Strasbourg, Chambéry, Rouen, Nantes... , de bénéficier du conseil des membres bénévoles experts des associations porteuses du Label, de profiter d'un relai et d'une meilleure visibilité des actions mises en œuvre par le biais des canaux de communication du Label Ville européenne (Newsletters, réseaux sociaux...).

L'adhésion à ce réseau est gratuite et implique, pour chaque ville, la signature d'une charte d'engagement.

La ville de Dijon place la coopération européenne et internationale au centre de sa stratégie de développement et de rayonnement.

En signant cette charte, la ville s'engagera à :

- respecter les critères du niveau 1 du Label « Ville européenne », à savoir :
 - la présence du drapeau européen aux côtés du drapeau français dans la mairie,
 - marquer d'un pictogramme formé du drapeau européen tout projet financé par l'Union européenne sur le territoire municipal,
 - organiser, au minimum une fois par an, à Dijon, des actions labellisées « Ville européenne »,
- mettre en œuvre le maximum d'actions recensées par le Label « Ville européenne »,
- rencontrer les membres des associations portant le Label « Ville européenne »,
- rendre compte, une fois par an, des actions du Label « Ville européenne » menées dans la commune .

Les objectifs visés par ce Label concordent avec les ambitions et les actions poursuivies par la ville de Dijon, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire.

L'obtention de ce Label offrira à la ville de Dijon la possibilité d'intégrer un réseau de villes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires.

Il permettra l'apposition d'une plaque « Ville européenne » en gage de son engagement fort envers l'Europe et la promotion de ses valeurs, à un ou plusieurs emplacements dédiés à Dijon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la Ville de Dijon à candidater au Label Ville européenne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement du Label « Ville européenne » ;
- **de désigner** Madame Sladana Zivkovic, adjointe déléguée à l'Europe, aux relations internationales, au tourisme et aux congrès, élue référente pour le Label au sein du conseil municipal.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

